



Le fonds de garantie me demande de communiquer mon numéro de carte verte

Par **Daho**, le **01/07/2019** à **20:59**

J'ai été victime d'un accident de la route (l'individu a grillé le stop) hors je n'étais pas assuré. Ne sachant pas comment réagir, je n'ai fait aucune démarche. Aujourd'hui, le Fonds de garantie me demande le numéro de carte verte valable à la date de l'accident. Cela s'est passé en France. Je suis français et l'individu qui a causé l'accident était espagnol et conduisait un véhicule de location espagnol. Il n'a pratiquement eu aucun dégât sur sa voiture hors la mienne était hors service. Je l'ai vendue entre temps en l'état, ne pouvant la réparer. Que dois-je faire ? Qu'est-ce que je risque ? Puis-je être indemnisé pour mon véhicule ?

Par **Visiteur**, le **01/07/2019** à **21:56**

Bonjour

Répondez simplement que vous n'étiez pas assuré.

Si vous n'étiez pas assuré, non responsable, vous devez être indemnisé par l'assurance du responsable, contre laquelle il faut vous retourner. A défaut par le FGAO si ce dernier n'était pas assuré non plus.

<https://www.legavox.fr/blog/redac-recours/victime-accident-sans-assurance-17528.htm>

Et rappelez vous toujours que Le conducteur d'un véhicule quel qu'il soit en cas d'accident, s'il n'est pas assuré et reconnu responsable et risque de **très lourdes conséquences qui peuvent aller jusqu'à l'emprisonnement ferme.**